

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 05/03/2021

COVID-19 – Fermeture par arrêté préfectoral des magasins de vente et des centres commerciaux de plus de 10 000 m² .

Compte-tenu du placement par le gouvernement du département des Hauts-de-Seine en surveillance renforcée, le préfet de Hauts-de-Seine a pris ce jour un arrêté prescrivant la fermeture de tous les magasins de vente et centres commerciaux d'une surface supérieure à 10 000m².

Ils fermeront leurs portes dans le département, ce vendredi 5 mars à minuit.

Des contrôles seront effectués ce week-end afin de garantir le respect effectif de ces mesures.

S'agissant des marchés, ceux-ci ne sont pas concernés et pourront rester ouverts tout en assurant le respect des gestes barrières. Des contrôles seront opérés.

Le préfet appelle à une stricte vigilance concernant le respect des consignes sanitaires et des mesures en vigueur pour éviter un nouveau confinement.